

---

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2026



Adopté le 10 février 2026, par le conseil municipal  
Résolution No 2026-02-087

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*



**Notre-Dame-  
de-l'Île-Perrot**

# TABLE DES MATIÈRES

- **INTRODUCTION ET DÉMARCHÉ**  
page 3
- **BREF PORTRAIT DE LA VILLE ET  
DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS**  
page 4
- **SERVICE DE TRANSPORT EN  
COMMUN**  
page 5
- **ÉLU RESPONSABLE DU  
DOSSIER**  
page 6
- **GROUPE DE TRAVAIL  
RESPONSABLE DU PLAN  
D'ACTION**  
page 6
- **CONSULTATION DE PERSONNES  
HANDICAPÉES ET DE LEURS  
REPRÉSENTANTS**  
page 7
- **RÉALISATIONS PASSÉES**  
page 8

- **OBSTACLES ET MESURES  
PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE  
2026**
- **1. RESSOURCES HUMAINES ET  
FORMATION**  
page 9
- **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
page 10
- **3. LOISIRS ET CULTURE**  
page 10
- **4. INFRASTRUCTURES ET  
BÂTIMENTS**  
page 11
- **5. COMMUNICATION**  
page 11
- **QUESTIONS OU  
COMMENTAIRES SUR  
CE PLAN D'ACTION**  
page 12

# INTRODUCTION ET DÉMARCHE

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot croit fermement que chaque citoyenne et chaque citoyen mérite de pouvoir participer pleinement à la vie municipale, dans le respect de ses capacités et de ses réalités. Ce plan s'inscrit dans une démarche évolutive, appelée à grandir au fil du temps, afin de faciliter l'accès aux services municipaux pour les personnes handicapées. Par une approche inclusive et attentive, la Ville souhaite offrir à toutes et tous des expériences équitables et une qualité de vie citoyenne enrichissante, dans un environnement sécuritaire, tant pour les personnes concernées que pour leurs proches, leurs accompagnateurs et l'ensemble de la communauté. Pour donner vie à cette volonté, **la Ville a mis sur pied un groupe de travail**, composé d'un élu et d'employés municipaux, dont un employé handicapé, chargé de guider l'élaboration d'un diagnostic, comprenant un portrait statistique ainsi que des consultations. L'accessibilité universelle est envisagée dans toute sa diversité.

## Personne handicapée

*Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.*<sup>1</sup>

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot vise ainsi à **soutenir l'inclusion** de ces personnes dans le quotidien de la ville, au même titre que les autres citoyennes et citoyens. Cette inclusion se concrétise notamment par la **mise en place de mesures temporaires ou permanentes** au sein des infrastructures publiques, afin que chacune et chacun puisse se sentir accueilli(e), reconnu(e) et en sécurité.

Voici quelques statistiques concernant les personnes handicapées au Québec, tirées de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022 de Statistique Canada :

« Les personnes avec incapacité de 15 ans et plus présentent un profil sociodémographique et économique moins favorable que celui des personnes sans incapacité. En 2022, 21,0 % des Québécoises et Québécois de 15 ans ou plus vivant en ménage privé ont une incapacité. Cette proportion représente environ 1,5 million de personnes. Parmi cette population, le taux d'incapacité est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (23,6 % contre 18,2 %).

Les incapacités les plus répandues parmi la population de 15 ans et plus au Québec en 2022 sont celles liées :

- à la douleur (par exemple, des personnes ayant des douleurs chroniques ou occasionnelles qui limitent les activités quotidiennes);
- à la flexibilité (par exemple, des personnes ayant de la difficulté à se pencher ou à tendre les bras limitant ainsi les activités quotidiennes);
- à la mobilité (par exemple, des personnes ayant des difficultés à se déplacer, soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier). »<sup>2</sup>

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite donc se doter d'un plan d'action pour permettre à cette partie de la population de pouvoir **s'investir** et **s'épanouir** dans la vie municipale et ainsi **tendre vers un accès le plus universel possible**.

<sup>1</sup> Définition du terme Personne handicapée | Gouvernement du Québec

<sup>2</sup> Référence : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapees/statistiques>



# BREF PORTRAIT DE LA VILLE ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est une ville dynamique qui allie histoire, nature et vie moderne. Une des quatre villes établies sur l'île Perrot, elle s'étend sur une superficie de 28 kilomètres carrés et est bordée par le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. La ville offre de magnifiques paysages, une quinzaine de parcs avec modules de jeux, plusieurs espaces verts, haltes riveraines et deux rampes de mise à l'eau pour petites embarcations à moteur.

La Ville accueille plus de 11 700 résidents, avec un âge médian de 43,6 ans. Elle leur propose des installations municipales modernes, dont sa patinoire réfrigérée inaugurée le 25 novembre 2024, des terrains de pickleball et de tennis et une pumtrack. La Ville possède aussi des infrastructures variées qui incluent une usine de filtration, des installations sportives et récréatives, des services municipaux et un réseau routier de 90 km linéaires. Plus précisément, la ville possède sur son territoire 8 bâtiments municipaux qui se détaillent comme suit : l'hôtel-de-ville (Services administratifs), le Carrefour Notre-Dame et la bibliothèque Marie-Uguay (Services communautaires), les Ateliers municipaux (Services techniques, voirie et urbanisme), la caserne 26 (Service de sécurité incendie) ainsi que 3 chalets de parc (Éperviers, Mésanges et Hirondelles) en plus d'un bâtiment sanitaire au parc des Éperviers. Depuis l'automne 2023, la Ville est également gestionnaire de l'aréna Cité-des-Jeunes, qui est établi sur le territoire de Vaudreuil-Dorion. L'aréna est géré via une entente entre les villes de l'île Perrot et la ville de Vaudreuil-Dorion.

Une gamme d'activités et d'événements culturels et familiaux ont lieu à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, dont le fameux Festival de la soupe et Notre-Dame en famille. En saison estivale, la Ville organise également un camp de jour municipal qui accueille environ 250 jeunes par semaine durant tout l'été, dont certains bénéficient du programme d'accompagnement. La bibliothèque enrichit la vie de ses citoyens en offrant des activités qui intéressent petits et grands et attirent la population avec ses artistes et des rencontres d'auteurs renommés.

La Ville compte 90 employés en saison régulière, et monte jusqu'à 115 en saison estivale. Le champ d'action de la Ville est vaste et varié. Étant une entreprise de service aux citoyens, nous nous assurons de donner autant les services de base comme le déneigement et l'entretien des parcs que l'accompagnement de jeunes handicapés au camp de jour par exemple. Par ailleurs, notre réseau de pistes multifonctionnelles d'environ 10 km linéaires relie la majorité des quartiers résidentiels aux parcs majeurs et écoles primaires sur le territoire.

Une caractéristique particulière de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est que son territoire est à 70% agricole. Le reste du territoire est majoritairement résidentiel, peu densifié et compte peu de restaurants et commerces de proximité. Un petit parc industriel est situé l'entrée de la Ville.



# SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN

Le service de transport en commun est assuré par EXO sur le territoire. EXO offre également un service de transport adapté porte à porte, sur réservation, aux personnes admissibles qui résident à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.<sup>3</sup> Les personnes admissibles doivent rencontrer les critères suivants :

- Être une personne handicapée, c'est-à-dire une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »;
- Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :
  - ◆ L'incapacité de marcher sur une distance de 400 m sur un terrain uni;
  - ◆ L'incapacité de monter une marche de 35 cm de hauteur avec appui ou l'incapacité d'en descendre une sans appui;
  - ◆ L'incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant les services de transport en commun habituels;
  - ◆ L'incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
  - ◆ L'incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
  - ◆ L'incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle. Toutefois, cette incapacité ne peut pas, à elle seule, être retenue aux fins de l'admission.<sup>4</sup>



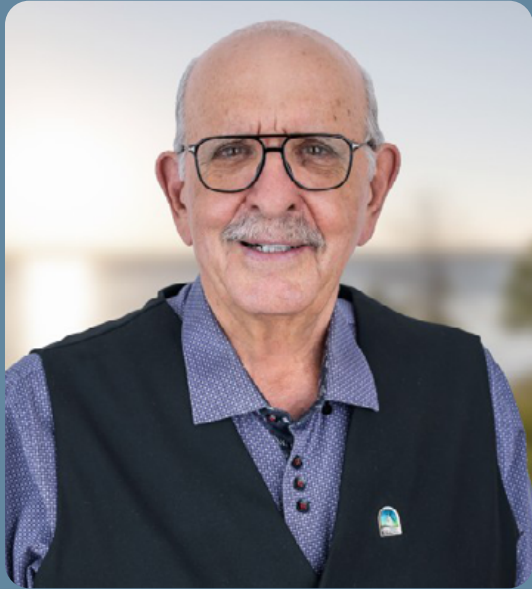
<sup>3</sup> <https://exo.quebec/fr/planifier-trajet/transport-adapte>

<sup>4</sup> <https://www.quebec.ca/transports/transport-adapte/admissibilite-transport-adapte>



# ÉLU RESPONSABLE

L'élu désigné comme porteur de dossier pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées est M. Bruno Roy, conseiller au district 2. Ayant lui-même des personnes handicapées dans sa famille, il est très sensible aux besoins de cette clientèle.



## GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

- Eric Duchesneau, directeur des Services communautaires;
- Nicole Fong, responsable des ressources humaines;
- Eric Leclerc, responsable des communications;
- Nathalie Vézina, chargée de projets aux services techniques;
- Daniel Ranger, responsable du territoire et des bâtiments;
- Francesca Crawshaw, adjointe au greffe, à la direction générale et au cabinet de la mairesse;
- Guillaume Boyer, conseiller en environnement et personne handicapée.

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- Évaluer les priorités d'actions à mettre de l'avant;
- Consulter la population et les organismes en soutien aux personnes handicapées de son territoire sur les actions à mettre en place;
- Veiller à la mise à jour annuelle du plan d'action;

Le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve les orientations et les recommandations faites dans ce plan d'action et partage ses objectifs.





# CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

Employé de la Ville depuis 22 ans, Guillaume Boyer est atteint de paralysie partielle du plexus brachial. Guillaume a occupé divers postes dont un poste d'horticulteur pendant 19 ans et est maintenant conseiller en environnement depuis 3 ans. Son apport à la démarche d'élaboration du plan d'action est donc très pertinent.



Depuis 1948, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a la chance d'avoir sur son territoire le Centre Notre-Dame-de-Fatima qui est une référence dans l'accueil de clientèle à défis particuliers. Le Centre offre des services adaptés et inclusifs pour les enfants et adultes vivant avec une déficience auditive, une déficience du langage, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une multidéficience.<sup>5</sup> Steven Grenier, directeur général du Centre, a été consulté dans le processus d'élaboration du plan en raison de sa grande expertise dans le domaine et de sa connaissance de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Puisqu'il s'agit d'une démarche évolutive, la Ville souhaite intégrer un outil permettant aux résidents de proposer des actions municipales en lien avec l'accessibilité universelle via nos divers outils de communication municipale (site web, réseaux sociaux, infolettres, portail citoyen, etc.).

<sup>5</sup> Référence site Web Centre Notre-Dame-de-Fatima : <https://mon-camp.ca/>



# RÉALISATIONS PASSÉES

Voici un tableau qui représente de façon succincte différentes réalisations passées en lien avec l'intégration des personnes handicapées faites par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot :

|                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1996</b><br><br>Construction du Carrefour Notre-Dame avec une rampe d'accès pour la Grande salle de réception à l'arrière du bâtiment, selon les normes de l'époque                                                    | <b>2004</b><br><br>Embauche de Guillaume Boyer comme aide-horticulteur dans l'équipe des travaux publics. Ouverture à revoir l'organisation des tâches entre employés pour permettre à Guillaume de bien réaliser son travail. Achat de bottes et d'outils de travail adaptés. | <b>ANTÉRIEUR À 2006</b><br><br>Début de l'accueil et intégration des enfants à besoins particuliers via le programme d'accompagnement du Camp de jour NDIP au même tarif que les enfants inscrits au programme régulier. | <b>2009</b><br><br>Construction de la bibliothèque Marie-Uguay. Bâtiment accessible universellement.                                                                                               | <b>2009</b><br><br>Carrefour Notre-Dame : Installation d'un monte-charge pour permettre l'accès au sous-sol pour les gens à mobilité réduite (salles polyvalentes, bureaux, etc.) |
| <b>2015 À AUJOURD'HUI</b><br><br>Parcs : Ajout de chaises de balançoires avec harnais dans certains parcs (parc des Tourterelles, parc des Chardonnerets, parc des Mésanges, parc des Hirondelles et parc des Éperviers). | <b>2016</b><br><br>Inauguration du parc des Éperviers. Chalet principal et bâtiment sanitaire accessibles universellement.                                                                                                                                                     | <b>2017</b><br><br>Aménagement d'un local dédié au Carrefour Notre-Dame pour les jeunes du programme d'accompagnement avec du matériel adapté exclusivement pour eux.                                                    | <b>2020</b><br><br>Subvention offerte aux résidents de NDIP qui veulent s'inscrire au Camp Arc-en-Ciel du Centre Notre-Dame-de-Fatima (même tarif que l'inscription à son camp de jour municipal). | <b>2022</b><br><br>Rénovation du chalet des Mésanges. Modification des portes et rampes pour permettre un accès universel.                                                        |
| <b>2023</b><br><br>Installation d'un panneau d'aide à la communication au parc des Éperviers situé à proximité de l'aire de jeu.                                                                                          | <b>2023</b><br><br>Construction de la caserne 26 permettant l'accès universel au rez-de-chaussée. Le 2e étage étant réservé aux membres du personnel.                                                                                                                          | <b>2024</b><br><br>Carrefour Notre-Dame : Remplacement du monte-charge pour permettre l'accès au sous-sol pour les gens à mobilité réduite (salles polyvalentes, bureaux, etc.).                                         | <b>2025</b><br><br>Octroi d'une subvention à l'élite sportive pour un jeune résident mineur excellent dans les parasports (hockey et basketball).                                                  | <b>2025</b><br><br>Ajout d'une rampe dans l'escalier des Ateliers municipaux pour sécuriser les allées et venues de Guillaume Boyer.                                              |

# OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

## 1. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

| OBSTACLES                                                                                                                                                      | OBJECTIFS                                                                                                                       | MESURES                                                                                                                           | INDICATEURS                                                       | RESPONSABLES                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Les employés en situation de service à la clientèle aimeraient avoir plus d'outils pour bien accueillir des personnes handicapées et en situation de handicap. | Augmenter le niveau de connaissance des employés sur l'accueil et le service aux personnes handicapées, selon leurs incapacités | Tenue d'une séance de formation pour les employés en contact avec le public sur l'accueil et le service aux personnes handicapées | Formation à venir                                                 | Responsable des ressources humaines                             |
| Employés handicapés qui ont de la difficulté à rédiger des courriels et rapports                                                                               | Aider ces employés à réaliser leur travail plus facilement                                                                      | Intégrer le logiciel IA Munia pour tous les départements municipaux                                                               | Date de l'intégration du logiciel.<br>Formation à venir pour tous | Équipe de direction                                             |
| Difficulté dans le recrutement pour les jeunes accompagnateurs du camp de jour                                                                                 | Recruter plus d'employés à l'aise de travailler avec cette clientèle                                                            | Recruter dans des cégeps qui offrent des techniques d'éducation spécialisée dans le secteur                                       |                                                                   | Responsable des ressources humaines et Responsable camp de jour |



## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

| OBSTACLES                                                                                                                                                | OBJECTIFS                                                                                                | MESURES                                                                               | INDICATEURS                                        | RESPONSABLES                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Méconnaissance des lieux de résidence des personnes handicapées ou vulnérables sur le territoire de NDIP en cas d'intervention lors de mesures d'urgence | Permettre une meilleure intervention lors de mesures d'urgences et offrir un meilleur soutien plus ciblé | Procéder à la création d'un registre des personnes handicapées et vulnérables de NDIP | Création du registre et de sa mise à jour annuelle | Responsable des communications et Service de sécurité incendie. |

## 3. LOISIRS ET CULTURE

| OBSTACLES                                                                    | OBJECTIFS                                                                                                  | MESURES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | INDICATEURS                                     | RESPONSABLES                          |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Non-accessibilité à la pratique du loisir municipal pour certaines personnes | Favoriser la pratique du loisir et l'intégration des personnes handicapées dans la programmation de loisir | <p>Lors de l'élaboration de la programmation, penser à choisir un plateau accessible.</p> <p>Lors des événements municipaux majeurs, prévoir des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Procéder à la location de toilettes temporaires adaptées dans les différents parcs et lors des événements.</p> <p>Procéder à l'aménagement d'infrastructures de loisir accessibles.</p> | <p>Rapport annuel</p> <p>À planifier au PTI</p> | Direction des services communautaires |



## 4. INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS

| OBSTACLES                                                                                                               | OBJECTIFS                                                                                                                   | MESURES                                                                                                            | INDICATEURS                    | RESPONSABLES                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Plusieurs vieux bâtiments non accessibles universellement (hôtel-de-ville, Ateliers municipaux et Carrefour Notre-Dame) | Permettre l'accès à ces bâtiments à tous les niveaux pour les personnes à mobilité réduite.                                 | Intégrer des projets d'accessibilité universelle pour ces bâtiments dans le PTI.                                   | Intégration des projets au PTI | Direction des services techniques   |
| Ouverture automatique des portes de la bibliothèque difficile en raison du poids des portes et du frottement au sol     | Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la bibliothèque.                                                     | Remplacement des portes en bois par des portes d'acier qui fonctionneront avec un système d'ouverture automatique. | Réalisation du projet          | Direction des services techniques   |
| Signalisation non-standard et pas claire pour indiquer les toilettes de la bibliothèque Marie-Uguay                     | Remplacer la signalisation « spéciale » par une signalisation standard avec les pictogrammes régulier que tous connaissent. | Remplacer la signalisation                                                                                         | Réalisation du projet          | Responsable bibliothèque et culture |

## 5. COMMUNICATION

| OBSTACLES                                                                            | OBJECTIFS                                                                                   | MESURES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | INDICATEURS                       | RESPONSABLES                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Méconnaissance des services municipaux offerts aux familles ou personnes handicapées | Informar les familles et les personnes handicapées sur les services municipaux disponibles. | <p>Créer un onglet sur le site web qui répertorie les services municipaux offerts à la clientèle handicapée.</p> <p>S'assurer que le nouveau site Web est accessible à toutes les clientèles (malvoyants)</p> <p>Intégrer aussi les liens vers des organismes locaux et supralocaux qui offrent des services à la clientèle.</p> | Lien vers la publication en ligne | Responsable des communications et Direction des services communautaires |





# Notre-Dame- de-l'Île-Perrot



21, rue de l'Église  
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot QC J7W 1G8



514 453-4128



[www.ndip.org](http://www.ndip.org)  
[guichetunique@ndip.org](mailto:guichetunique@ndip.org)



[VilledenDIP](https://www.facebook.com/VilledenDIP)



## QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés au responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

**Eric Duchesneau**

Directeur des services communautaires

514 453-4128, poste 7225

[educhesneau@ndip.org](mailto:educhesneau@ndip.org)